

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Jean Batou, Olivier Baud, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Christian Zaugg, Pierre Gauthier

Date de dépôt : 29 février 2016

Projet de loi

modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (D 3 08) (Perception des centimes additionnels sur l'impôt supplémentaire sur la fortune)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009, est modifiée comme suit :

Art. 59, al. 2, dernière phrase (abrogée)

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année qui suit son adoption.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) du 27 septembre 2009 prévoit deux impôts distincts sur la fortune, un impôt de base et un impôt supplémentaire. Le second comporte une tranche de plus pour les fortunes supérieures à 3 331 778 F. Pourtant, en dérogation d'une pratique générale, il n'est perçu aucun centime additionnel sur ce second impôt.

Les spécialistes de « l'optimisation fiscale » et les milieux bancaires qui représentent les personnes les plus fortunées de notre canton ne cessent de seriner que l'impôt genevois sur la fortune des personnes physiques est l'un des plus élevés du pays. Pourtant, la somme totale des grosses fortunes déclarées dans ce canton a connu l'une des croissances les plus rapides de Suisse au cours de la décennie écoulée.

Si l'on en croit les données publiées par l'OCSTAT, le nombre de millionnaires (fortunes brutes déclarées) résidant à Genève est ainsi passé de 17 215 en 2002 à 26 150 en 2012, soit une progression de +52%. Pendant ces dix ans, le coût de la vie n'ayant crû que de 7,4%, ces montants nominaux sont donc comparables. Les millionnaires représentent ainsi aujourd'hui 10% des contribuables du canton, soit autant que tous les contribuables de Vernier et de Meyrin !

Ce n'est donc pas un hasard si les deux sociologues français Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, anciens directeurs de recherche au CNRS et spécialistes des grandes fortunes en France, ont titré un sous-chapitre de leur dernier ouvrage : « Cologny, un ghetto du Gotha » (cf. *Tentative d'évasion (fiscale)*, Paris, La Découverte-Zones, 2015). Selon ces deux auteurs, qui reprennent des données rassemblées par le magazine *Bilan*, parmi les 49 Français les plus riches à résider en Suisse, 29, soit près de 60%, sont domiciliés à Genève (pp. 32-33). Notre canton n'apparaît donc pas vraiment comme un repoussoir fiscal pour les multimillionnaires, bien au contraire...

Il est vrai que la part de ces grosses fortunes soumises à l'impôt genevois ne représente guère plus d'un tiers de leur montant brut total, déclaré à l'administration fiscale, et qu'une partie de leurs détenteurs sont de surcroît au bénéfice d'un forfait fiscal.

Toutefois, cet effort de solidarité quasiment imperceptible pour ces riches contribuables rapporterait tout de même 48 millions de francs par an de

recettes supplémentaires à l'Etat, selon les simulations qu'a bien voulu nous fournir l'administration fiscale. Un tel montant permettrait par exemple de financer la plus grande partie de la subvention au logement social (51,4 millions), des mesures cantonales en faveur du chômage (53,7 millions) ou des prestations complémentaires cantonales AVS (61,5 millions), telles que budgétées pour 2016.

Le 21 janvier dernier, le Conseil d'Etat annonçait l'ouverture d'une « boîte à idées » pour que les fonctionnaires suggèrent des pistes d'économies. Le groupe Ensemble à Gauche a décidé d'y participer activement à sa manière en proposant plutôt des pistes de recettes nouvelles. En effet, comme le montre éloquemment le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz dans *Le prix de l'inégalité* (Paris, 2012) ou Thomas Piketty dans *Le Capital au XXI^e siècle* (Paris, 2013), la crise internationale actuelle des finances publiques ne résulte pas de l'explosion des dépenses des Etats mais de la multiplication des cadeaux fiscaux aux privilégiés.

C'est pourquoi nous avons proposé la suppression de l'abattement de 12% de l'impôt de base sur les revenus imposables supérieurs à 240 000 F (PL 11557), ainsi que l'introduction d'un impôt progressif sur les bénéfices des personnes morales (PL 11813), et que nous défendons ici la perception de centimes additionnels sur l'impôt supplémentaire sur la fortune.

Au moment où les pays anglo-saxons, qui ont été les pionniers des politiques d'austérité, sont de plus en plus sensibles à la critique du dogme néolibéral, comme le montrent les succès récents de Jeremy Corbyn en Angleterre et de Bernie Sanders aux Etats-Unis, il serait temps que l'Etat de Genève abandonne le crédo selon lequel la prospérité de tous dépend de l'enrichissement de quelques-uns. C'est pourquoi, nous appelons les députés du Grand Conseil à soutenir le présent projet de loi.